

DIRECTEUR DU CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITÉS PRIVÉES DE SÉCURITÉ

**Extrait individuel de la décision**  
**n°AUT-SE1-2022-11-14-A-00087805**  
**portant délivrance d'une autorisation d'exercer**

AGIR SECURITE ENTREPRISE PRIVEE DE SECURITE  
A l'attention du dirigeant  
20 AVENUE DE L'AGRICULTURE  
63000 CLERMONT FERRAND

Le Directeur du Conseil national des activités privées de sécurité,

Vu le livre VI du code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret du 30 septembre 2022 portant nomination du Directeur du Conseil national des activités privées de sécurité ;

Vu la demande présentée le 01/07/2022, par le dirigeant ou gérant, pour obtenir une autorisation d'exercer, pour le compte de l'établissement AGIR SECURITE ENTREPRISE PRIVEE DE SECURITE sis 20 AVENUE DE L'AGRICULTURE 63000 CLERMONT FERRAND.

Considérant qu'il résulte de l'instruction que cette demande est conforme aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

**DECIDE**

Article 1 : Une autorisation d'exercer numéro **AUT-063-2121-11-14-20220364729** est délivrée à AGIR SECURITE ENTREPRISE PRIVEE DE SECURITE, sis 20 AVENUE DE L'AGRICULTURE, 63000 CLERMONT FERRAND et de numéro SIRET ou autre référence 41929397200081.

Article 2 : Elle autorise son bénéficiaire à exercer la ou les activités privées de sécurité suivantes :

- Surveillance ou gardiennage

Article 3 : En application des articles L612-16 et L612-17 du code de la sécurité intérieure, la présente autorisation d'exercer peut être retirée ou suspendue à tout moment si les conditions initiales de sa délivrance ne sont plus remplies.

Fait à Villeurbanne, le 14/11/2022

Pour le Directeur du Conseil national des activités privées de sécurité

et par délégation, la Déléguée territoriale

  
Charlène BADUEL

*Vous pouvez contester la présente décision en exerçant un recours contentieux devant le tribunal administratif du ressort territorial de votre lieu de résidence. Ce recours doit être présenté dans un délai maximal de deux mois suivant la date de notification de cette décision.*